

Séance extraordinaire du 11 mars 2021

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
de la municipalité de Saint-Wenceslas
tenue le 11 mars 2021 à 19h00 par ZOOM (Covid-19).**

Sont présents :

Monsieur le maire :	Réal Deschênes
Madame la conseillère:	Nicole Lafrance Dubord
Messieurs les conseillers :	Yves Lemire Léo LeBlanc Léo Boucher
Sont absentes :	Marie-Josée Tourigny Patricia Lebel

Les membres présents forment le quorum.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est constaté que l'avis aux fins de la présente séance a été donné à chacun des membres du conseil, de la manière et dans le délai prévu par la loi.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution
2021-049

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Yves Lemire**
l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Réal Deschênes, maire

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Immeuble situé au 285, rue Paillé – Demande de dérogation mineure
- 4.0 Période de questions se portant exclusivement sur le point 3
- 5.0 Clôture de la séance

3.0 IMMEUBLE SITUÉ AU 285, RUE PAILLÉ – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Considérant que Maryse Laroche et Serge Samson ont présenté une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 285, rue Paillé;

Considérant que la demande de dérogation porte sur la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur un lot dont le frontage est de 15.24 m alors que le frontage minimal requis est de 50 m pour un lot don desservi (dérogation de 34.76 m);

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ladite demande;

Résolution
2021-050

**Sur la proposition de Léo LeBlanc
Appuyée par Léo Boucher**
Il est unanimement résolu par les conseillers que la demande de dérogation mineure no. 2020-003 soit acceptée.

Réal Deschênes, maire

Séance extraordinaire du 11 mars 2021

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS SE PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE POINT 3

SANS OBJET

5.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution
2021-051

L'ordre du jour étant épuisé,
**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Yves Lemire**
Il est résolu unanimement de lever la séance à 19h05.

Réal Deschênes, maire

DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.

Carole Hélié

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, Réal Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Deschênes

Carole Hélié,
Directrice générale

Réal Deschênes, maire